

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1050-18**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 9 avril 2018, le règlement suivant :

**Règlement 1050-18 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant
le versement d'une allocation de transition au maire et abrogeant les
Règlements 965-14 et 1019-16**

Le Règlement 1050-18 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 11^e jour d'avril 2018

Céline LeBlanc
Greffière